



Astreinte+intervention+repos quotidien sur rtt impose

Par **Guy1319**, le **21/07/2015** à **20:09**

Bonjour,
J'aurais besoin de votre aide....
J'ai effectué une semaine d'astreinte pendant laquelle j'ai été contacté à plusieurs reprises.
L'astreinte commence le lundi à midi et se termine le lundi suivant à midi.
Ma dernière astreinte s'est terminée le lundi 13 juillet dernier à midi.
Ce jour la m'a également été imposé comme rtt.
Ayant travaillé de 04h00 à 06h00, je dois normalement avoir un temps de repos de récupération de 11h après ma dernière intervention.
Étant également en rtt le lundi 13 juillet, puis-je récupérer mon rtt?
Car mes deux temps de repos de récupération se retrouvent être en même temps...
Merci de me répondre.
Cordialement.
Guy

Par **P.M.**, le **21/07/2015** à **22:04**

Bonjour,
La prise de jour RTT ne peut normalement pas vous spoliez du repos quotidien...

Par **Guy1319**, le **21/07/2015** à **23:47**

Bonsoir PM,
Merci pour votre réponse.
Le pb c'est que la période de 11h de repos quotidien suite à mon intervention d'astreinte tombe également sur le rtt qui m'a été imposé.
Ne devrais-je pas récupérer mon rtt?
Cdt,
Guy

Par **P.M.**, le **22/07/2015** à **09:11**

Bonjour,
Il me semble que c'est le sens de ma réponse...

Par **Guy1319**, le **22/07/2015 à 10:38**

Bonjour,
Existe-t-il un extrait de document officiel me permettant d'étayer votre réponse?
Cdt,
Guy

Par **P.M.**, le **22/07/2015 à 10:53**

C'est avant tout une question de bon sens, c'est comme si l'employeur vous faisait prendre un repos compensateur la nuit ou pendant le repos hebdomadaire...

Par **Guy1319**, le **22/07/2015 à 11:02**

Merci pour votre réponse,
Ma direction ne voit pas ça comme cela.
Pour elle, j'étais en rtt donc en repos.
Par quel moyen puis-je la contraindre à me recréditer mon rtt?
Cdt,
Guy

Par **P.M.**, le **22/07/2015 à 11:14**

Donc vous avez été spolié du repos lié à la RTT...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...
Autrement, il n'y a qu'un recours devant le Conseil de Prud'Hommes qui pourrait faire entendre raison à l'employeur...

Par **Guy1319**, le **22/07/2015 à 11:24**

Très bien,
Merci pour votre aide.
Cdt,
Guy